



Billet du président



Une échéance électorale importante pour les retraités

Le 19 mai prochain, le peuple suisse est appelé aux urnes pour deux échéances électorales importantes pour les retraités:

- la loi sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA),
- la modification de la loi sur les armes.

Le comité central de la Fédération Suisse des Retraités a reconnu qu'il s'agissait de thèmes intéressants particulièrement les retraités et recommande à ses membres de déposer un OUI dans les urnes lors de la prochaine votation.

Réforme fiscale et financement de l'AVS

Cette loi doit être approuvée parce qu'elle abolit enfin les régimes fiscaux cantonaux injustes privilégiant les sociétés multinationales tout en prévoyant de compenser totalement les pertes fiscales consécutives à la suppression de ces régimes. Prévoir cette compensation pour l'AVS est un signe fort car notre œuvre sociale a un grand besoin d'un financement supplémentaire en raison de l'évolution démographique et des rendements inférieurs aux prévisions dans les placements. Rappelons à ce sujet que les cotisations de l'AVS ne suffisent plus à couvrir les rentes et que si rien n'est fait dans l'immédiat, la Caisse de compensation de l'AVS enregistrera un déficit de 10 milliards de francs en 2030. Cette compensation de près de 2 milliards de francs par année est donc la bienvenue et profitera à toute la population et en particulier aux personnes à revenus modestes. Elle est aussi le gage que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans pourra de ce fait être renvoyée. Comme le Conseil fédéral a renoncé à son projet de stabilisation de l'AVS jusqu'à la prochaine législature, il est important, sur le plan politique, de pouvoir souffler un peu et d'avoir le temps de concocter une révision de la loi sur l'AVS qui soit empreinte de justice sociale.

Certes, cette réforme n'est pas parfaite, car elle provoque une baisse parfois importante des taux d'imposition cantonaux des entreprises.

La plupart des cantons ont pris des mesures de compensation sociale pour réduire les pertes fiscales avec la contribution de l'économie. Là où les compensations sont jugées insuffisantes, il faut agir, sur le plan législatif, au niveau des cantons concernés.

Par conséquent, en analysant les avantages et les inconvénients de la RFFA, elle représente un bon compromis politique qui garantit à la Suisse une fiscalité des entreprises conforme aux standards internationaux, tout en compensant intégralement de manière sociale les pertes fiscales.

Modification de la loi sur les armes

D'aucun pourrait penser que la loi sur les armes ne concerne pas les retraités. Or, il n'en est rien ! Comme cette loi découle des mesures anti-terroristes de l'Union Européenne, il s'agit d'un développement automatique de l'acquis de Schengen. La Suisse doit reprendre le droit européen d'ici fin mai 2019, sous peine de voir l'accord dénoncé. Si l'accord de Schengen est dénoncé, l'accord de Dublin le sera aussi car ils sont liés. En effet, si la Suisse ne reprend pas les nouvelles dispositions sur le durcissement des conditions de détention des armes semi-automatiques dans les délais fixés, les deux accords cessent d'être en vigueur au bout de six mois. Or, sans l'accord de Schengen, des mesures devraient être prises pour garantir une sécurité intérieure de niveau comparable en Suisse. Les requérants d'asile déboutés dans l'UE pourraient déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse. Sur le plan économique, c'est le tourisme qui serait le plus touché avec la fin du visa de Schengen. La mobilité internationale des Suisses serait aussi entravée avec le rétablissement des contrôles aux frontières. Ils seraient alors soumis aux mêmes contrôles des passeports que les citoyens et citoyennes des pays hors de l'UE. Les retraités doivent comprendre que ces deux accords nous lient certes à l'UE, mais ils nous garantissent

une sécurité intérieure appréciable et des avantages économiques incontestables.

Les adversaires à cette modification, venant des milieux du tir et de ceux qui sont traditionnellement anti-européens, s'apprentent à mener une campagne très émotionnelle (tradition du tir, diktat de l'Europe). Or, la loi sur les armes a été adaptée en tenant compte au maximum des souhaits des tireurs et des autorités d'exécution. Les tireurs pourront toujours acquérir des armes semi-automatiques et obtiendront une autorisation exceptionnelle. Ils devront justifier de leur appartenance à une société de tir ou de la pratique régulière

du tir. Quiconque a fait l'acquisition d'une arme selon l'ancien droit, ne doit pas satisfaire aux nouvelles conditions pour la conserver. Le détenteur n'a rien à faire s'il a conservé son arme à la fin de ses obligations militaires ou si elle est déjà inscrite dans un registre cantonal.

Comme on le voit, les milieux du tir n'ont rien à craindre de cette modification proposée, mais les citoyennes et citoyens ont beaucoup à perdre de la suppression des accords de Schengen et de Dublin.

Michel Pillonel, président central

L'auto-gouvernance : une innovation dans les soins à domicile ?

La Haute Ecole de travail social et de la santé / EESP / à Lausanne a organisé le 27 mars 2019 une journée d'étude dont le thème était "Promouvoir l'innovation dans les soins à domicile".

Cette intéressante rencontre a permis à quelques spécialistes de positionner en proposant des pistes de réflexion au sujet de l'accompagnement à domicile des aînés et de faire connaître le modèle Buurtzorg, qui a été développé initialement aux Pays-Bas et que l'on peut traduire par soins de voisinage ou de proximité, soit une forme d'auto-gouvernance. Cette fondation Buurtzorg fut créée en 2006 et compte aujourd'hui plus de 10'000 soignants dans 850 équipes, soutenues par 15 coaches. L'administration compte environ 45 personnes.

En fait, ce système repose sur de petites équipes de douze soignants au maximum qui en assurent elles-mêmes le pilotage de façon autonome, sans hiérarchie. Ainsi les membres de ces équipes exécutent non seulement les soins, mais planifient les interventions, recrutent de nouveaux membres de leur équipe et gagnent de nouveaux clients. A noter que dans ce modèle, l'équilibre financier des équipes est assuré dès que le rapport entre le temps facturé et le temps travaillé n'est pas inférieur à 60 %. Il convient aussi de pré-

ciser que ces équipes sont déchargées des tâches administratives et comptables. De plus, elles sont soutenues par un coach qui s'occupe de 50 équipes environ. Ce dernier n'est en aucun cas un supérieur ou un chef et n'intervient que sur demande de l'équipe. Précisons encore que les membres de ces équipes sont employés de Buurtzorg et n'assument pas de responsabilité financière.

Autrement dit, ce modèle est économique, car les membres de l'équipe prennent en charge des tâches qui sont habituellement assurées par un personnel d'encadrement. Cela montre qu'il est possible de travailler avec efficacité en mobilisant les compétences d'un personnel bien formé.

De plus, ce modèle répond aussi à une demande des usagers des services de soins à domicile en diminuant le nombre des intervenants. La collaboration entre les acteurs-clés du secteur des soins à domicile est un garant essentiel du succès de la démarche. Cette présentation d'un modèle alternatif de soins à domicile qui repose sur une conception de l'aide fournie par de petites équipes largement autonomes a suscité beaucoup d'intérêt.

Christiane Layaz, présidente
Fédération vaudoise des retraités

L'âgisme plus fréquent que le sexisme et le racisme en Suisse

Entre Noël 2018 et Nouvel-An, tous les médias de Suisse romande ont publié un communiqué de l'ATS fondé sur une interview du Professeur Christian Maggiori de la Haute Ecole de travail social de Fribourg, parue dans le journal fribourgeois "La Liberté":

L'âgisme, soit la stigmatisation des personnes âgées, est un phénomène répandu et la Suisse n'y échappe pas. Selon une étude en cours de publication, 28% des personnes interrogées ont rapporté des cas survenus l'année précédente. C'est plus que le sexisme (22%) et le racisme (12%), relève le professeur Maggiori. Et d'ajouter que dans le domaine de la santé, "30% des personnes de plus de 70 ans ont le sentiment d'être traitées de manière injuste à cause de leur âge".

Pour expliquer l'augmentation des discriminations envers les aînés, le professeur Maggiori avance plusieurs facteurs. Comparé au sexisme et au racisme, "l'âgisme est encore relativement toléré": il n'existe pas de loi contre cette discrimination.

De plus, les personnes âgées sont souvent pointées du doigt en ce qui concerne la hausse des coûts de la santé. Finalement, les plus jeunes peuvent les percevoir "comme menace pour leurs retraites". Une suite bénéfique est offerte à ce constat; le professeur Maggiori a reçu un prix de la Fondation Leenaards (Frs 50'000) en novembre, pour évaluer la faisabilité et la pertinence d'un programme de sensibilisation à l'âgisme pour les enfants. Il est important de travailler avec les enfants car les stéréotypes sont intégrés dès l'âge

de 4 ou 5 ans, explique-t-il dans le quotidien fribourgeois. Quand elle sera âgée, la personne appliquera ces stéréotypes à elle-même, ce qui aura un impact sur son bien-être. Et d'illustrer: certaines personnes âgées auront par exemple tendance à négliger de se faire soigner car elles estiment qu'il est normal d'être malade à partir d'un certain âge.

Je ne peux pas m'empêcher de mettre cette étude en relation avec un autre constat, celui du suicide des personnes âgées qui, dans notre pays, demeure un tabou . . . Plus de 300 personnes de plus de 65 ans mettent fin à leur vie en Suisse chaque année, même si, avec l'âge, l'on devient plus heureux. Les statistiques publiées montrent que 16 hommes pour 100'000 habitants ont recours au suicide, ce

taux monte à 35 chez les 65-84 ans et même à 70 chez les plus de 85 ans. Ces chiffres ne sont que la pointe de l'iceberg, parce que la plupart du temps la mort est considérée comme naturelle. Le taux de suicide est plus élevé chez les hommes (73%) que les femmes (27%). En revanche les 75% des morts assistées (423), le plus souvent demandées par des personnes âgées, concernent des femmes (62%). Les discriminations dont pâtissent certaines personnes sont autant de causes de suicide, assisté ou non, que la santé, la qualité de vie et les ressources économiques.

Grimentz, le 12.02.2019

Jean-Pierre Salamin, président
Fédération valaisanne des retraités

Méfions-nous !

L'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel (HEG Arc) a étudié l'ampleur du phénomène des abus financiers chez les personnes de 55 ans et plus en Suisse.

Résultat: 690'335 personnes de ce groupe d'âge ont été victimes d'un abus financier au cours des cinq dernières années. Suite à ce constat, *Pro Senectute* a publié une brochure intitulée "**En toute sécurité au quotidien**", qui rend attentif aux diverses sortes d'abus et donne des conseils pour se protéger. Exemples:

- Le vol à l'astuce dans un lieu public ou lors d'un retrait au Bancomat: alors qu'un individu vous bouscule pour vous distraire, un autre s'empare de votre bien,
- le vol à l'arraché, spécialement les sacs à main; méfiez-vous des inconnus ayant pourtant très bonne allure,
- les pickpockets qui sévissent surtout dans les endroits fréquentés,
- ne payez pas de produits que vous n'avez pas commandés,
- si vous avez conclu un contrat par téléphone et que vous changez d'avis, vous disposez de 14 jours pour le résilier,
- une arnaque au téléphone ou à domicile; méfiez-vous des personnes qui se font passer pour des proches, par exemple un neveu qui vous demande un emprunt; ne donnez jamais le numéro de votre compte,

- les moyens informatiques ouvrent la porte à de nouveaux types d'escroquerie: gardez un oeil critique sur les e-mails, SMS et WhatsApp, n'ouvrez jamais de pièce jointe provenant d'un expéditeur inconnu et ne cliquez sur aucun lien, même s'il vous propose un héritage ou un gain providentiel,
- ne transmettez jamais vos données d'accès (identifiant et mot de passe)
- évitez d'avoir de grandes quantités d'argent liquide sur vous.

Redoublez donc de prudence et d'attention si vous êtes confronté à une telle situation. Ne vous laissez pas séduire par de fausses promesses.

Si quelqu'un est tout de même victime d'un abus financier, que faire ?

- contacter au plus vite la police par téléphone en composant le no. 117,
- bloquer tout de suite les comptes,
- modifier le mot de passe ou le code PIN,
- parler aux proches et aux amis,

Davantage d'informations sont disponibles sur le site www.skppsc.ch/fr et auprès d'un bureau de consultation Pro Senectute.

Albert Marti

Les réserves des caisses-maladie

L'Office fédéral de la santé publique veille à ce que chaque caisse-maladie détienne un montant minimum de réserves pour pouvoir couvrir des frais imprévus. En réalité, les caisses ont accumulé des réserves qui vont beaucoup plus loin que le but fixé par la loi. Pour l'ensemble des 57 caisses-maladie en Suisse, les chiffres pour 2018 sont les suivants:

réserves prescrites par la loi:	4,485 milliards de francs,
réserves effectives:	8,362 milliards de francs.

Le montant des réserves excédentaires est de 3,877 milliards de francs et il dépasse ainsi d'environ 86,5 % les réserves obligatoi-

res, une somme énorme! En d'autres termes: **En payant leurs primes, les assuré(e)s constituent "une réserve de réserves" auprès des caisses-maladie.**

Depuis 2016, les caisses-maladie sont autorisées à rendre des réserves excédentaires aux assuré(e)s en baissant les primes mensuelles, mais peu de caisses le font ou alors elles le font par des réductions minimales, car il n'existe pas de plafond légal pour la constitution de réserves des caisses-maladie. Le 25 septembre 2018, le lobby des caisses-maladie du Conseil national avait refusé une initiative du canton de Genève, qui demandait la fixation d'un tel plafond.

mg

Piste pour le futur des organisations de seniors

Les changements constatés dans la société en général se remarquent également dans les associations de seniors. En effet, il y a toujours davantage de personnes âgées, mais le nombre de membres des associations diminue progressivement. Cette situation avait été décrite lors d'une réunion, il y a 2-3 ans, du Comité central de notre Fédération: "Arrivées à la retraite, souvent les personnes déclarent se sentir trop jeunes pour adhérer à une association de retraité(e)s. Puis à partir de 70 ans, elles s'estiment trop âgées pour participer!" Autrement dit: Elles sont prêtes à s'investir dans une activité limitée dans le temps, comme, par exemple, organiser une fête de quartier. Par contre, elles ne sont plus disposées à faire partie d'une organisation de seniors pour assister à des réunions régulières. Cette problématique ne concerne pas seulement les associations d'ainé(e)s. La tendance est générale. En Suisse, la proportion de personnes syndiquées a passé globalement de 30 % en 1960 à environ 15 % actuellement (Neue Zürcher Zeitung 27.01.19).

D'autre part, les recommandations de vote des organisations de seniors ne reflètent pas nécessairement l'avis d'une majorité de personnes à la retraite. Souvent, les seniors votent à l'inverse des recommandations de leurs représentants. Lors de la dernière votation (24.09.17) sur la prévoyance professionnelle, 58 % des personnes de plus de 60 ans ont déposé un Non dans les urnes (enquête après le vote commandée par la Chancellerie fédérale). Autre constatation: les associations de retraité(e)s manquent de représentativité. Il est évident que ça dérange, mais cet aspect doit quand-même être abordé si les associations de seniors veulent avoir un avenir. Les besoins et souhaits des seniors doivent être mieux pris en compte. A signaler aussi que le sondage annuel du baromètre des préoccupations 2018 des Suisses, publié par le Crédit Suisse, indique que les partis politiques ont perdu 13 points de confiance depuis l'année précédente pour se situer à 39 sur une échelle de 100.

Devant cette situation, pour essayer de renverser la tendance, une réflexion peut être utile:

- D'une part, les organisations de retraité(e)s paraissent n'avoir pas suffisamment de distance avec les partis politiques. En ef-

fet, les organisations de seniors n'ont pas pour rôle d'être les suppléants des partis, même lorsque les avis se recourent. Un des anciens coprésidents du CSA (Conseil Suisse des Aînés), Karl Vögeli, avait émis le vœu, de bon sens, que les associations de seniors ne fassent pas de la politique partisane, mais traitent de la politique de vieillesse. Ce principe sera de nouveau à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée des délégués. Les associations membres ont été invitées à y réfléchir et à faire des propositions y relatives.

- D'autre part, jusqu'à maintenant les deux activités principales d'une organisation de retraité(e)s consistent à organiser des loisirs et prendre position sur les propositions de modifications, adjonctions, etc., de lois ou ordonnances sur des thèmes les concernant, outre des actions spécifiques d'aides, comme par exemple remplir la déclaration d'impôt.

Le monde change, y compris pour les personnes âgées. Ce n'est pas pour rien que dans le nouveau contrat de prestations du CSA (valable depuis 2019), les rôles ont été inversés: Ce n'est plus l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) qui dit ce qu'il faudrait faire, mais c'est le CSA qui doit indiquer ce qu'il compte faire.

Il faut envisager une troisième activité, une approche globale des dossiers, en amont. La publication de la Fédération valaisanne des retraité(e)s "Politique pour une société de longue vie" va dans la bonne direction (Bulletin no. 35, printemps 2018). Il est évident qu'une réalisation de ce type exige un important engagement. Le gouvernement valaisan a repris dans son plan quadriennal (le premier dans son histoire) plusieurs propositions contenues dans ce document. Le résultat final sera fonction du traitement par le Grand Conseil.

C'est dans une direction semblable que pourraient se diriger à l'avenir les organisations de seniors pour leurs activités futures. Par la même occasion, il serait certainement utile de réexaminer l'allocation des trop maigres ressources financières. lae

Factures trop élevées

Chaque année, les caisses-maladie découvrent des erreurs d'un montant avoisinant les trois milliards de francs dans les factures des hôpitaux et des médecins. Si toutes les factures étaient payées sans être contrôlées, les primes dans l'assurance de base seraient d'environ 10,5% plus élevées. C'est une conclusion que l'on peut tirer des résultats d'une étude de l'association des caisses-maladie "Santésuisse", qui s'appuie sur les indications de ses membres pour

l'année 2017. Selon la même étude, l'ensemble des caisses-maladie contrôlent environ 107 millions de factures par année. Une part relativement élevée d'erreurs se trouvent dans les factures pour les traitements ambulants dans les hôpitaux, les interventions d'urgence à l'étranger, les physiothérapeutes, la médecine complémentaire, les organisations Spitex et les entreprises de sauvetage. mg